

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



15.2014 Pétition Convention des Congolais de l'Etranger. Pour une transition démocratique apaisée en République Démocratique du Congo

Rapport de la Commission de politique extérieure du 13 octobre 2015

Réunie les 12 et 13 octobre 2015, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a procédé à l'examen de la pétition visée en titre, déposée le 11 juin 2015 par la Convention des Congolais de l'Etranger.

Les auteurs de la pétition donnent des recommandations sur la position que doit adopter la Suisse face à la tentative du président Joseph Kabila de modifier la Constitution de manière à pouvoir briguer un troisième mandat.

Proposition de la commission

La commission propose, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la pétition.

Pour la commission :
Le président

Felix Gutzwiller

Contenu du rapport

- 1 Objet de la pétition
- 2 Considérations de la commission



1 Objet de la pétition

Les auteurs de la pétition recommandent à la Suisse :

- d'interpeller l'Organisation des Nations unies pour diligenter une enquête à même de faire la lumière sur les massacres de janvier 2015 et l'insécurité générale au Congo ;
- de s'abstenir provisoirement de soutenir les candidatures présentées par la République Démocratique du Congo (RDC) au sein d'organisations internationales, et la non-accréditation des délégations de la RDC aux manifestations ou conférences internationales se déroulant en Suisse ;
- de boycotter les manifestations ou conférences internationales se déroulant en RDC ;
- de suspendre provisoirement l'octroi des visas aux membres des autorités de la RDC et de réduire les contacts intergouvernementaux avec les officiels du pays ;
- d'interrompre provisoirement la coopération bilatérale avec la RDC, à l'exception des programmes qui bénéficient directement aux populations civiles ou qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie ;
- de plaider en faveur du renforcement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC, tout au moins pour accompagner le processus électoral jusqu'à son terme ;
- d'user de son influence au sein de l'Espace francophone pour soutenir les démarches de la Convention des Congolais de l'Etranger visant à établir des partenariats et parrainages au sens de la Déclaration de la Francophonie de Bamako (novembre 2000).

2 Considérations de la commission

La CPE-E propose de rejeter les sept recommandations de la Convention des Congolais de l'Etranger à la Suisse, et de ne pas donner suite à la pétition. De l'avis de la commission, les mesures proposées par la Convention sont trop drastiques et aboutiraient à une rupture unilatérale des relations bilatérales entre la Suisse et la RDC. Ce faisant, elles compromettraient toutes les actions menées par la Suisse en RDC.